

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 26053097/S2/1/AM-RTV_V1**Rédigé le :** 30/04/2025**Référence au programme de travaux :**

N°Mail réalisé le 17/03/2025 par Philippe ESNAULT

DONNEUR D'ORDRE

Institut Agro RENNES-ANGERS**Philippe ESNAULT**

2 rue Andre Le Notre

49000 ANGERS

SITE D'INTERVENTION

Gymnase

2 rue Andre Le Notre

49000 ANGERS

Latitude : 47.477800 / Longitude : -0.606500



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
ROMAIN HERVOUET	Chargé d'affaires	14293251	ROMAIN HERVOUET
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante	5
2.2. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante	11
7. ANNEXES	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	12
7.2. Photos prélèvements	13
7.3. Attestation d'assurance	15
7.4. Certificat de compétence	17
7.5. Croquis de repérage	18
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	20

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
- Consolidation du plafond - Remplacement du revêtement de sol

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
04 - Plafonds et faux plafonds	
Charpentes	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, Calfeutrements, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux
Faux plafonds	Ecrans de cantonnement, Isolants, Joints d'écrans de cantonnement, Joints entre panneaux, Jonctions entre faux plafond et structure, Panneaux, Pare-vapeur, Plaques
Gaines et coffres horizontaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (étanchéité entre panneaux), Jonctions entre panneaux (tresses), Panneaux, Panneaux collés, Panneaux vissés
Plafonds	Bandes calicot, Coffrages perdus, Colles de carrelage, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Plots de colle, Primaires d'accrochage, Rebouchages de trémie, Résines, Revêtements bitumineux, Sous couches des tissus muraux
Poutres	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poutres, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, Calfeutrements, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures, Revêtements bitumineux
Suspentes et contrevents	Flocages, Peintures, Projections en plâtre
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles de carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Enduit de cuvelage, Fourreaux, Joints de cantonnement sur faux planchers, Joints de carrelage, Joints de dilatation et d'assemblage, Moquettes, Nez de marche, Peintures de sol, Plaques en fibres-ciment, Primaires d'accrochage, Ragréages, Rebouchages autour de conduits, Revêtements de sols sportifs, Sols coulés à base ciment, Sous-couches des revêtements souples

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Plancher et plafond du gymnase

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
6	RDC -> Gymnase	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Gris

2.2. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : Gymnase
2 rue Andre Le Notre
49000 ANGERS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
Gymnase	Enseignement supérieur / Recherche	ERP de la 5ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Philippe ESNAULT	Donneur d'ordre	Institut Agro RENNES-ANGERS	2 rue Andre Le Notre 49000 ANGERS	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 04/04/2025

5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / demande information DAAT	Philippe ESNAULT	17/03/2025	Mail	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
 Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
 Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
 xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
 Sxx = Sondage n°xx
 xx* = élément témoin de la ZPSO
 Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
 AN = Analyse
 DC = Document consulté
 MA = Marquage
 PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Gymnase	Plafonds	Panneaux vissés	Bois	Gris	4	P6* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Plafonds	Panneaux vissés	Bois	Gris	4	P7 N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Gris	6	P8* P	/	AN	/	Oui
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	1	P1* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	2	P2* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Ragréages	/	Gris	2	P2* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	P3* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Ragréages	/	Gris	5	P3* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	5	P3* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Revêtements de sols sportifs	Dur	Vert	3	P4* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	3	P4* N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Revêtements de sols sportifs	Dur	Vert	3	P5 N	/	AN	/	Non
RDC -> Gymnase	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	3	P5 N	/	AN	/	Non

6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante

N°ZPSO	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Estimation quantitative
6	Conduits	Conduits	8 U

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
RDC	/
RDC -> Gymnase	/

7.2. Photos prélèvements

P6	ZPSO 4
RDC -> Gymnase	
	
Plafonds -> Panneaux vissés (Liste B)	

P7	ZPSO 4
RDC -> Gymnase	
	
Plafonds -> Panneaux vissés (Liste B)	

P8	ZPSO 6
RDC -> Gymnase	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

P1	ZPSO 1
RDC -> Gymnase	
	
Revêtements de sol -> Colles bitumineuses	

P2	ZPSO 2
RDC -> Gymnase	
	
Revêtements de sol -> Colles non bitumineuses Ragréages	

P3	ZPSO 5
RDC -> Gymnase	
	
Revêtements de sol -> Colles bitumineuses Ragréages Colles non bitumineuses	

P4	ZPSO 3
RDC -> Gymnase	
	
Revêtements de sol -> Revêtements de sols sportifs Colles non bitumineuses	

P5	ZPSO 3
RDC -> Gymnase	
	
Revêtements de sol -> Revêtements de sols sportifs Colles non bitumineuses	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mэрule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.140

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agos.allianz.com

7.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à
ROMAIN HERVOUET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/06/2022	08/06/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/06/2022	08/06/2029

Date : 13/06/2022

Laurent Croguennec, Président



Numéro de certificat : 14293251



BUREAU
VERITAS

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

7.5. Croquis de repérage

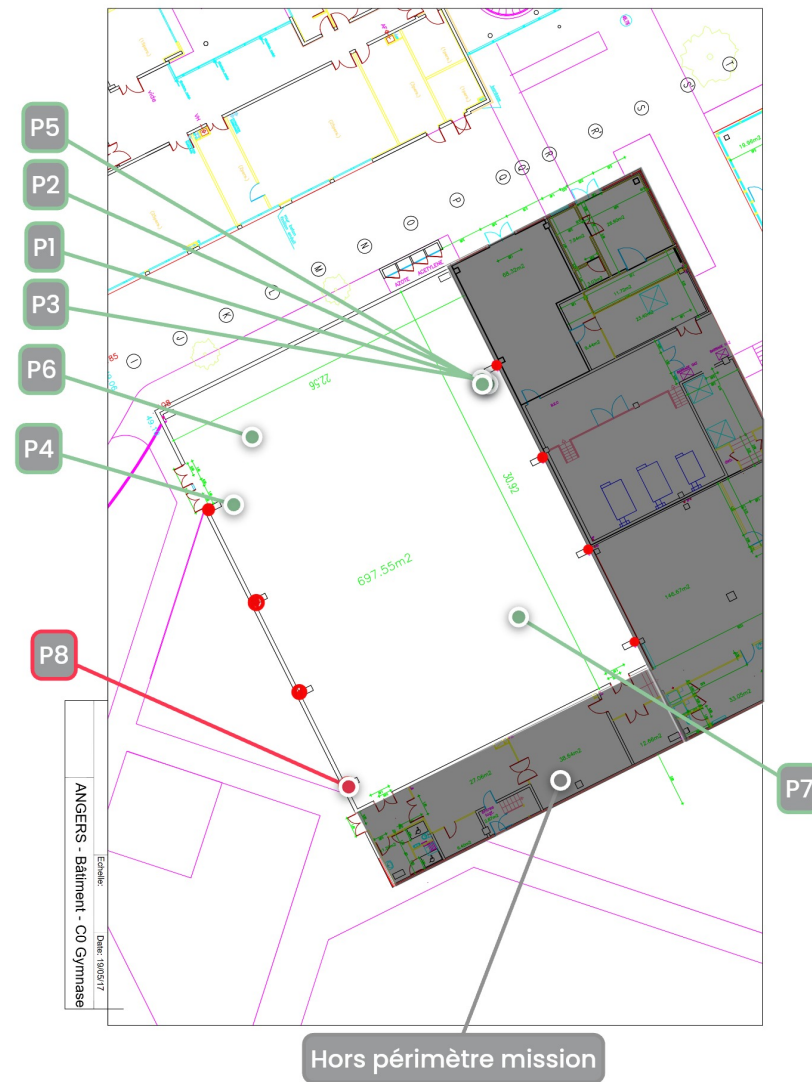
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

ADRESSE	Gymnase 2 rue Andre Le Notre 49000 ANGERS	
Localisation	Date visite	Le 04/04/2025
RDC	Auteur	ROMAIN HERVOUET
	N° dossier	26053097/S2/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

- Conduits (Liste B)



LEGENDE ● Prélèvement positif ● Prélèvement négatif ● Sondage ● Inaccessibilité ● Observation

- LEGENDE** ● Prélèvement positif ● Prélèvement négatif ● Sondage ● Inaccessibilité ● Observation

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Romain HERVOUET
Bâtiment OXANE – 4, rue Duguay Trouin
44800 SAINT HERBLAIN

Notre référence : AR-25-NS-040700-01

Numéro de dossier : 25W012388

Référence de dossier : 1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25W012388-001 - Référence *BV3NJ1608 Réf. Prel : P1 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-002 - Référence *BV3NJ1609 Réf. Prel : P2 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Jaune)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-003 - Référence *BV3NJ16015 Réf. Prel : P3 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-004 - Référence *BV3NJ1610 Réf. Prel : P4 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Dur/Vert)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-005 - Référence *BV3NJ1611 Réf. Prel : P5 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Dur/Vert)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-006 - Référence *BV3NJ1612 Réf. Prel : P6 RDC - Gymnase/Plafonds - (Bois/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES
- N° 25W012388-007 - Référence *BV3NJ1613 Réf. Prel : P7 RDC - Gymnase/Plafonds - (Bois/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25W012388-008 - Référence *BV3NJ1614 Réf. Prel : P8 RDC - Gymnase/Conduits - (Fibres-ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT OUEST SAS

Sous-traitance Bâtiment Nantes

EUROFINS ABO

Site de la Géraudière

Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827

44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010006-01 Date d'émission de rapport : 15/04/2025 11:27 Page1/4
 Dossier N° : 25GE003204 Date de réception : 15/04/2025 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003204 Référence de suivi du dossier N° : 25W012388
 Reçu au laboratoire le : 15/04/2025 Date de réception : 09/04/2025
 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence dossier Client:1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25W012388-001 - BV3NJ1608 Réf. Prel : P1 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Noir)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	25W012388-002 - BV3NJ1609 Réf. Prel : P2 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Jaune)	Matériau (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	25W012388-003 - BV3NJ16015 Réf. Prel : P3 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Noir)	Absence d'échantillon	MOLP * / WV7V	1 / 1 *	- *	Absence d'échantillon *
004	25W012388-004 - BV3NJ1610 Réf. Prel : P4 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Dur/Vert)	Matériau souple (gris) (foncé) en traces ; matériau de type colle (jaune)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010006-01 Date d'émission de rapport : 15/04/2025 11:27 Page 2/4
 Dossier N° : 25GE003204 Date de réception : 15/04/2025 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003204 Référence de suivi du dossier N° : 25W012388
 Reçu au laboratoire le : 15/04/2025 Date de réception : 09/04/2025
 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence dossier Client: 1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple (gris) (foncé)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	25W012388-005 - BV3NJ1611 Réf. Prel : P5 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Dur/Vert)	Matériau souple (gris) (foncé) en traces ; matériau de type colle (jaune)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple (gris) (foncé)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	25W012388-006 - BV3NJ1612 Réf. Prel : P6 RDC - Gymnase/Plafonds - (Bois/Gris)	Matériau (gris) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	25W012388-007 - BV3NJ1613 Réf. Prel : P7 RDC - Gymnase/Plafonds - (Bois/Gris)	Matériau (gris) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010006-01 Date d'émission de rapport : 15/04/2025 11:27 Page3/4
 Dossier N° : 25GE003204 Date de réception : 15/04/2025 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003204 Référence de suivi du dossier N° : 25W012388
 Reçu au laboratoire le : 15/04/2025 Date de réception : 09/04/2025
 Date d'analyse : 14/04/2025
 Référence dossier Client:1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	25W012388-008 - BV3NJ1614 Réf. Prel : P8 RDC - Gymnase/Conduits - (Fibres-ciment/Gris)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MET * / NH6R	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010006-01	Date d'émission de rapport : 15/04/2025 11:27	Page4/4
Dossier N° : 25GE003204	Date de réception : 15/04/2025	Date d'analyse : 14/04/2025
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003204	Référence de suivi du dossier N° : 25W012388	
Reçu au laboratoire le : 15/04/2025	Date de réception : 09/04/2025	
Date d'analyse : 14/04/2025		
Référence dossier Client:1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1		
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.		



Alexandre Conte
Chef de Groupe Technicien META

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/>
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N°
1-6977
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Romain HERVOUET

Bâtiment OXANE – 4, rue Duguay Trouin

44800 SAINT HERBLAIN

Notre référence : AR-25-NS-044086-01

Numéro de dossier : 25W013719

Référence de dossier : 1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs aux échantillons suivants :

- N° 25W013719-001 - Référence *BV3NJ1615 Réf. Prel : P3 RDC - Gymnase/Revêtements de sol - (Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT OUEST SAS

Eurofins ABO
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Site de la Géraudière
44300 Nantes

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-023161-01	Date d'émission de rapport : 29/04/2025 14:58	Page1/2
Référence laboratoire N° : 25EK022594	Référence de suivi du dossier N° : 25W013719	
Reçu au laboratoire le : 23/04/2025	Date de réception : 22/04/2025	
Date d'analyse : 25/04/2025		
Référence dossier Client: 25W013719 - 1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25W013719-001 - BV3NJ1615 Réf. Prel : P3 RDC - Gymnase/Revêtement s de sol - (Noir)	Matériau de type système d'enduit peinture (vert) ; matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	MET / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 1er octobre 2019 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérée ajoutée dans les matériaux et produits manufacturés.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-023161-01

Date d'émission de rapport : 29/04/2025 14:58

Page2/2

Référence laboratoire N° : 25EK022594

Référence de suivi du dossier N° : 25W013719

Reçu au laboratoire le : 23/04/2025

Date de réception :22/04/2025

Date d'analyse : 25/04/2025

Référence dossier Client:25W013719 - 1510797435/26053097/S2/1/1_26053097/2/1

Validé et approuvé par :

**Cátia Nunes**

Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.